



REQU LE 15 AVR. 2008  
N° ..... 365 .....  
SUITE ..... L. J. T. .....  
.....

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

LE MINISTRE

N/Réf : CAB/AP/PB/MB/DN/08 LPL 139  
V/Réf : BL/VB/167.08/SOCIAL

Paris, le 10 AVR. 2008

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me faire part de vos observations sur les propositions d'engagements, cosignées par vingt-huit associations de solidarité, portant sur la situation du logement en France.

Les pouvoirs publics, face à la progression de l'exclusion et de la précarité, ont développé un système complexe d'assistance, au coût élevé. Le budget consacré à la lutte contre la précarité est ainsi passé de 600 millions d'euros en 2001 à plus d'un milliard en 2008. Au total, plus de 100 000 places sont proposées aux SDF avec des modes de gestion et de financement différents.

Le plan d'action renforcé en faveur des sans-abri (PARSA), signé le 8 janvier 2007 par le précédent Gouvernement, a été respecté pour ce qui concerne l'hébergement. Des progrès doivent encore être accomplis en matière de logement adapté par le développement des maisons-relais et des résidences hôtelières à vocation sociale.

Soyez certain que le Gouvernement est résolument engagé sur les deux priorités que sont l'hébergement et le logement.

Le Premier ministre a pris en considération les treize propositions d'engagements susvisés et inscrit la lutte contre le mal logement comme chantier national prioritaire 2008-2012. Il a placé sous son autorité le préfet Alain RÉGNIER, en tant que Délégué Général pour la coordination des politiques d'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées, en lui demandant d'assurer le pilotage de cette politique interministérielle.

Son action s'appuiera sur les propositions du parlementaire en mission, M. Étienne PINTE, reprises dans la lettre-circulaire du 22 février 2008 adressée par le Premier ministre aux préfets.

Monsieur Jean-Yves LE DÉAUT  
Député de Meurthe-et-Moselle  
Assemblée nationale - Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS CEDEX 07 SP